

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024**

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques Adjoint, CROSAZ CARILLON Vincent, FARDEAU Séraphin, PELLICER Sabine.

Absents : DUC Christian, SZYMONIAK Romain.

Procurations : FOUQUET Marie donne procuration à PELLICER Sabine.

Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé



Début de séance : 20h00

1) Approbation du compte-rendu du 17 juin 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2) Décisions Modificatives (Créances impayées) :

On dénombre un certain nombre de personnes ne payant pas les factures d'eau ou autres créances, parfois depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide de continuer les poursuites de recouvrement par le Trésor Public (Huissier) pour un montant du recouvrement plus de 400 €.

Vote pour à l'unanimité

3) Autorisation à Monsieur le Maire d'annuler les créances irrécouvrables :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à annuler les non-valeurs inférieures à 1euro au compte 6541 - virement de crédit du compte 61558 au compte 6541.

Vote à l'unanimité

4) Emprunt ou ligne de trésorerie :

Pour donner suite à des retards de versements de subventions du Conseil Départemental et autres dotations, afin de continuer à payer les dépenses, il se peut que la commune soit obligée de recourir à un emprunt.

Monsieur Le Maire demande l'accord au Conseil d'effectuer cette démarche au meilleur taux si nous sommes obligés d'engager cette action.

Vote pour à l'unanimité

5) Rapport triennal sur l'artificialisation des sols ENAF :

La consommation foncière pour les constructions sur les 10 dernières années est de 1,1 ha. Une délibération doit être prise pour prendre acte et sera annexée au bilan pour le PLUI HD.

Vote à l'unanimité

6) Vente de lots de bois de chauffage :

La Commune de Montvernier prévoit de vendre 17 lots de bois dont les mises à prix seront de 40€ pour les lots de bois sur pied et de 60€ pour les lots de bois coupés.

Evolution du règlement : une personne qui prend un lot de bois et ne le fait pas dans l'année ne pourra plus en acheter l'année suivante et le lot sera remis en vente.

Un lot par personne au premier tour de choix. S'il reste des lots possibilité de reprendre un deuxième lot.

Il est rappelé que pour les lots de bois, le secteur concerné doit-être nettoyer au mieux (branches enlevées...).

7) Questions et informations diverses.

À la suite d'un litige entre voisin au Chef-lieu, un courrier va être adressé aux intéressés pour indiquer qu'un bornage doit impérativement être fait. A l'issue de ce bornage, il sera demandé qu'un passage soit possible pour que l'un des deux voisins puisse avoir accès à la voirie en passant sur la parcelle communale.

Fin de séance : 22h00

Secrétaire de séance
Hervé CROSAZ

Le Maire, Daniel CROSAZ